CREDUC CONSOMMATION MÖDES DE VIE

ISSN 0295-9976 N° 165 – juin 2003

Les ségrégations sociales minent le collège unique

L'exemple de l'Ile-de-France

Bruno Maresca, Guy Poquet

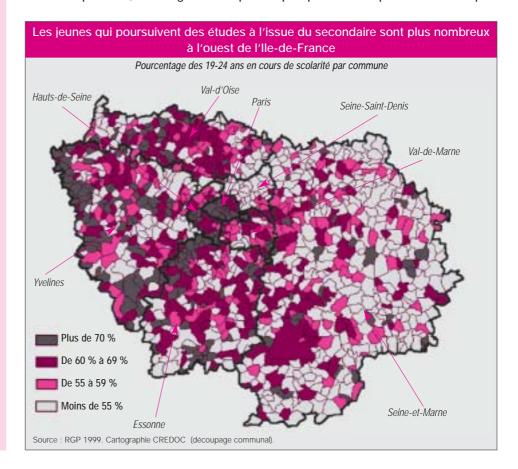
Médias et experts mettent de plus en plus souvent en cause «le consumérisme scolaire» des familles qui tentent par de multiples démarches d'inscrire leurs enfants dans les «bons» établissements. Ces stratégies de contournement de la carte scolaire se répandent aujourd'hui bien au-delà des seuls initiés et portent clairement atteinte à la mixité sociale à l'école. A la demande de la Direction régionale de l'équipement (DREIF), le CRÉDOC a mené une étude sur les articulations entre ségrégations résidentielles et système éducatif dans la région lle-de-France. Celle-ci montre que la différenciation entre «bons» et «moins bons» établissements est le résultat d'une double tendance : d'une part, le recrutement des élèves accroît les disparités sociales des communes, d'autre part l'offre pédagogique présente de fortes inégalités selon les établissements. Si le verrouillage de la sectorisation des collèges permet de contenir la spirale ségrégative, il n'est plus à lui seul suffisant. Il paraît nécessaire de s'interroger sur les innovations qui permettraient de rétablir l'égalité des chances au sein du collège unique, d'en élargir les ambitions au-delà des seuls savoirs académiques et, plus largement, de responsabiliser les collectivités territoriales dans le fonctionnement de l'école.

L'évitement scolaire a pour moteur la peur de l'échec scolaire

Avant 1977, et l'introduction du collège unique, le premier cycle de l'enseignement secondaire était structuré par des paliers successifs permettant de «trier» les élèves. Aujourd'hui les collèges se différencient de plus en plus en fonction de leur réputation, à l'image de ce qui

prévaut depuis longtemps pour les lycées.

Si le collège unique apparaît incapable de s'adapter à l'hétérogénéité croissante des comportements scolaires des élèves, c'est que la réforme Haby de 1975 a très rapidement avortée. Le «nouveau» collège devait aménager une transition entre l'école primaire et le lycée. Il était question, à l'origine, de constituer un corps professoral spécifique qui aurait eu pour mission de par-



faire l'éducation de base acquise dans le primaire, selon un emploi du temps ouvert à des activités autres que les disciplines traditionnelles. Devant l'hostilité de ceux qui craignaient un enseignement au rabais, on a préféré calquer les méthodes du collège sur celles du lycée. On mesure aujourd'hui l'impossibilité d'imposer ce modèle à l'ensemble d'une classe d'âge. A côté de la fraction des «bons» élèves, ceux dont le milieu social favorise l'adaptation à l'école et qui confortent l'approche magistrale des enseignants, une masse d'élèves peu convaincus de l'intérêt des contenus de l'enseignement suit tant bien que mal le cursus du secondaire. Parmi eux, un nombre croissant de jeunes adopte des comportements d'échec dès le début du collège.

En tenant le lien de causalité entre résultats scolaires et origine sociale des élèves comme incontournable, l'Éducation nationale a contribué à dédouaner le corps enseignant de sa responsabilité dans l'accès de tous à la réussite scolaire. Dès lors, les parents comme les enseignants jugent les établissements à l'aune de l'image que leur donne leur

La typologie des communes de l'Ile-de-France

Dans le cadre de l'étude sur le contexte éducatif francilien, le CRÉDOC a réalisé une typologie de la diversité des contextes résidentiels de la région fondée sur le croisement des données du Recensement de 1999 et des informations des bases de gestion des trois rectorats de l'Ille-de-France. L'analyse identifie sept groupes de communes bien typés qui éclairent particulièrement bien les différences de l'offre scolaire dans l'espace francilien.

Les secteurs résidentiels des catégories sociales favorisées :

Groupe 1 : Les communes les plus riches du centre de l'agglomération parisienne (Paris centre, Paris 16e et Neuilly)

Groupe 2 : Les autres communes riches hors de Paris.

Les secteurs résidentiels des classes moyennes :

Groupe 3 : Les arrondissements parisiens hors centre et 16e.

Groupe 4 : Les communes pavillonnaires en croissance démographique.

Groupe 5 : Les communes denses de classes moyennes.

Les secteurs résidentiels des catégories populaires :

Classe 6 : Les communes peu denses à population modeste

Classe 7 : Les communes denses à population défavorisée

recrutement social et sont particulièrement réactifs à tout fait ou rumeur confortant l'idée que les comportements des élèves issus des milieux les moins favorisés sont un handicap pour la réussite de ceux des classes moyennes et supérieures.

L'échec scolaire, dont la menace est le moteur essentiel du consumérisme scolaire, est aujourd'hui directement associé à l'origine sociale des enfants et conduit de plus en plus de parents à se fonder sur des critères de pure distinction sociale pour juger des chances de réussite qu'offre un établissement du secondaire.

La composition sociale des communes affecte l'image des établissements scolaires

La région Ile-de-France illustre bien le phénomène des ségrégations scolaires qui s'est amplifié depuis dix ans. La typologie des communes franciliennes montre que plus celles-ci sont peuplées et denses, plus leur territoire tend à se différencier sociologiquement entre quartiers riches et quartiers populaires. Ces contrastes sociaux se répercutent sur les établissements : le plus souvent, les différents collèges et lycées d'une même commune offrent des conditions d'enseignement très contrastées au regard de l'origine sociale des élèves, du niveau de réussite scolaire et du profil des enseignants. Tendanciellement, les établissements les plus anciens jouissent de la meilleure réputation parce qu'ils ont toujours scolarisé des élèves dont l'origine sociale et l'adaptation à l'école étaient supérieures à la movenne. A l'opposé, les nouveaux établissements ont été implantés d'une part dans les zones denses des cités populaires jusque-là sous équipées, d'autre part dans les zones d'expansion de l'urbanisation francilienne où s'effectue l'accession à la propriété des ménages des classes moyennes. En dépit de leurs installations modernes, les collèges des cités comme les collèges excentrés de l'Ile-de-France ne rivalisent pas avec les établissements anciens des villes-centres. Ce processus a amplifié la hiérarchisation de l'image des collèges et ses effets sur les performances du système éducatif se font lourdement sentir. Dans les communes les plus riches d'Ile-de-France, 83 % des 19-24 ans sont encore en études après le bac, alors qu'ils ne sont que 51% dans les communes les moins favorisées. L'écart est tout aussi notable pour la proportion des élèves en retard de scolarité à la fin du collège et pour les taux de réussite au bac.

Les choix de carrière des enseignants accompagnent le consumérisme des parents

Plus l'évitement scolaire prend de l'importance, plus les différences sociales entre quartiers se trouvent accusées au sein de l'école. La rumeur et les médias contribuent à amplifier le phénomène et nourrissent l'inquiétude des familles avant tout préoccupées du climat régnant dans les établissements. En Ilede-France, une hiérarchisation complexe oriente les stratégies de contournement de la carte scolaire : les établissements les plus enviés sont les collèges et lycées publics de la capitale ; viennent ensuite les établissements du privé ; à défaut, on tente les filières du public qui ménagent des classes de niveau déguisées (langues rares, disciplines artistiques ou sportives) ; faute de quoi, les parents privilégient les cités scolaires qui assurent la continuité collège-lycée. Restent, en fin de chaîne, les collèges sans atouts particuliers.

Mais l'évitement n'est pas le seul fait des familles. Dans la région Ile-de-France, il existe une hiérarchie implicite

La réussite scolaire en Ile-de-France est fortement influencée par la composition sociale des communes

	Secteurs favorisés		Secteurs de classes moyennes			Secteurs populaires	
	Gpe 1	Gpe 2	Gpe 3	Gpe 4	Gpe 5	Gpe 6	Gpe 7
Taux de scolarisation des 19-24 ans en %	83	66	70	60	58	52	51
% d'élèves en retard en 3e	4,4	6,6	10,0	6,3	9,4	8,1	13,1
Taux de réussite au bac S (% élèves reçus)	88	86	72	77	79	76	66
Taux de réussite au bac ES (% élèves reçus)	88	83	68	76	76	68	65

Exemple de lecture : 83% des jeunes de 19-24 ans résidant dans les communes les plus riches du centre de l'agglomération parisienne (groupe 1) sont scolarisés.

Source : Traitement CRÉDOC à partir de : SITADEL (DREIF) ; DGI ; INSEE / RGP 90 et 99 ; IAURIF / MOS ; Base Centrale de Pilotage et Base Elèves Académique (rectorats franciliens).

Les enseignants les plus chevronnés et les plus diplômés se concentrent dans les communes riches								
	Secteurs favorisés		Secteurs de classes moyennes			Secteurs populaires		
	Gpe 1	Gpe 2	Gpe 3	Gpe 4	Gpe 5	Gpe 6	Gpe 7	
% d'enseignants de moins de 26 ans	3	6	4	8	8	15	13	
% d'enseignants de 50 ans et plus	48	34	37	20	26	18	17	
% d'enseignants contractuels et maîtres auxiliaires	3	3	7	5	5	5	9	
% d'agrégés	43	36	33	21	29	23	21	

Source Traitement CRÉDOC à partir de : SITADEL (DREIF) ; DGI ; INSEE / RGP 90 et 99 ; IAURIF / MOS ; Base Centrale de Pilotage et Base Elèves Académique (rectorats francillens).

des postes entre lesquels arbitrent les enseignants à la recherche d'une mobilité, hiérarchie largement déterminée par l'image des établissements, leur recrutement social et l'ambiance au sein des équipes pédagogiques. L'analyse statistique montre que les déroulements de carrière favorisent la concentration des enseignants les plus expérimentés, et vraisemblablement les mieux notés, dans les communes les plus favorisées et la sur-représentation des débutants dans les communes les moins favorisées ou les plus excentrées.

Les établissements de bon nombre de quartiers populaires sont perçus par les enseignants comme des purgatoires. Dès lors, leurs stratégies de carrière contribuent, au moins autant que le comportement des familles, à entretenir la différenciation des conditions d'enseignement entre les collèges et entre les lycées. Dans les communes les plus favorisées (groupe 1), on compte en moyenne 48% d'enseignants de plus de 50 ans et 43% d'agrégés dans les établissements publics, alors que les communes les moins favorisées (groupe 7) n'en ont respectivement que 17 et 21%.

La ségrégation entre les établissements s'amplifie à l'intérieur des communes

La forte densité urbaine amplifie les disparités de composition sociale à l'intérieur des communes. Elle induit une plus grande proximité entre établissements et suscite plus facilement les concurrences. A l'évidence, c'est dans les arrondissements parisiens (groupes 1 et 3) que la ségrégation entre établissements est la plus active, du fait des contrastes sociaux entre quartiers et des stratégies de contournement de la carte scolaire. La comparaison d'indices de disparité permet d'opposer deux dynamiques distinctes : dans les communes à population aisée, la discrimination entre établissements s'opère par le haut, par différenciation des collèges et lycées

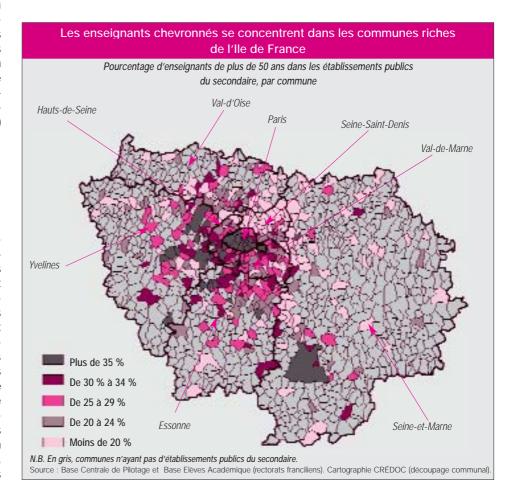
les plus «cotés» ; tandis que dans les communes à population modeste, la ségrégation résulte de l'évitement des établissements qui concentrent les enfants des populations défavorisées.

Les stratégies d'évitement interviennent de plus en plus tôt dans la scolarité

La place du collège unique dans l'enseignement est devenue paradoxale. On veut y maintenir l'illusion de l'égalité, alors qu'au passage en seconde, on organise l'aiguillage des élèves en fonction des résultats obtenus au collège. Non seulement cette compétition contribue à renforcer la hiérarchie des lycées, mais à mesure que s'approfondit l'inquiétude des familles vis-à-vis de la réussite scolaire des enfants, il devient illusoire de maintenir les collèges hors de cette compétition. Ce processus commence à avoir des répercussions sur les établissements du primaire qui, jusque-là, ont paru rester à l'abri de la crise de l'école, le cycle élémentaire ne participant pas directement au processus de classement des compétences individuelles.

Toutefois, l'enquête du CRÉDOC en llede-France révèle des fissures dans cet édifice. Dans les groupes scolaires rassemblant plusieurs écoles primaires, apparaît souvent un processus de hiérarchisation entre celles-ci. Les familles les plus mobilisées par la réussite scolaire recherchent une inscription dans l'école réputée la meilleure. Une fois ce processus installé, il devient difficile de lutter contre la dévalorisation de l'autre établissement.

Dans les quartiers d'habitat social stigmatisés, les écoles primaires sont souvent victimes de leur environnement et finissent par n'accueillir que des enfants issus de l'immigration. Dans ces contextes, on constate que les familles de classes moyennes font précocement le choix de l'enseignement privé (dès la fin de la maternelle ou en cours de primaire). Face à ce réflexe ségrégatif des



classes moyennes et supérieures, l'école publique apparaît démunie. Il devient, dès lors, déterminant que les municipalités fassent respecter la sectorisation et donnent des moyens supplémentaires aux enseignants pour les aider à faire face à des enfants plus difficiles.

La sectorisation est indispensable pour contenir la ségrégation sociale

En Ile-de-France, les rectorats ont renforcé la politique de sectorisation au milieu des années quatre-vingt-dix, avec le double objectif de limiter le nombre des dérogations et d'accroître la mixité sociale par l'adaptation régulière du découpage des secteurs des collèges. Cette stratégie a eu une réelle efficacité. En revanche, la création de filières d'excellence dans les communes les moins favorisées, pour tenter d'élever le niveau des établissements dans un secteur donné, a rarement eu les effets escomptés.

L'institution scolaire tout comme les collectivités locales sont obligées d'assumer les conséquences de la différenciation sociale des espaces résidentiels plutôt que de laisser croire qu'elles s'en affranchissent. Ce qu'il s'agit de promouvoir aujourd'hui, ce n'est plus la même école pour tous, mais une diversité de pédagogies permettant à toutes les couches de la population d'acquérir les mêmes savoirs de base. Prolongement de l'école primaire plutôt qu'antichambre du lycée, le collège devrait être un lieu d'innovation pédagogique visant à inculquer à tous les jeunes d'une classe d'âge, libérés de tout enjeu de

classement, le goût du savoir pour le savoir.

Repenser le collège unique pour enrayer la ségrégation scolaire

On impute le plus souvent les difficultés rencontrées par les enseignants du collège à la massification des effectifs entrant dans le premier cycle du secondaire, alors que cette «massification» est, en France, une réalité dès la maternelle. La crise actuelle est plutôt le résultat d'une double inadaptation. La première tient aux élèves en difficulté qui, ne satisfaisant pas aux exigences de l'enseignement disciplinaire, se retrouvent rapidement en situation d'échec sans perspective de réussite jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire. La seconde résulte du modèle de la transmission magistrale du savoir auguel s'accroche une majorité d'enseignants, rêvant de classes calmes et dociles entraînées par des élèves réceptifs à l'idéal de l'excellence dans un petit nombre de disciplines académiques.

Or, le temps du collège devrait être aussi celui de l'apprentissage de la citoyenneté et de la préparation à l'orientation professionnelle, c'est-à-dire le temps d'une promotion sociale collective des jeunes, à laquelle contribueraient des collectivités territoriales s'impliquant dans le choix des innovations pédagogiques les mieux adaptées à leur territoire. Chaque adolescent devrait sortir du nouveau collège avec le même bagage de savoirs de base et des idées claires sur l'orientation qui lui convient le mieux, ce qui n'est pas le cas

aujourd'hui. De nouvelles modalités d'inscription dans les lycées seraient également nécessaires pour sortir les jeunes du repli sur leur quartier de résidence et favoriser le brassage social. Le système éducatif doit s'affranchir de la division sociale des territoires et enrayer sa tendance à engendrer la ségrégation scolaire afin de garantir à tous les jeunes d'une classe d'âge une réelle égalité de chances pour atteindre le baccalauréat.

Les analyses développées ci-dessus, fondées sur l'étude réalisée par le CRÉDOC pour la DREIF, n'engagent que leurs auteurs.

Pour en savoir plus

- Les articulations entre le système éducatif et la division sociale des espaces résidentiels en lle-de-France. Bruno Maresca, Guy Poquet, Jérémy Courel, Nacéra Ben Mouhoub. Rapport CRÉDOC pour la DREIF, octobre 2002.
- Le consumérisme scolaire et la ségrégation sociale des espaces résidentiels. Réflexion à partir de l'exemple de l'Ile-de-France. Bruno Maresca, CRÉDOC, Cahier de Recherche n° 184, mars 2003.

CRÉDOC Consommation et Modes de Vie

Publication du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie

> Directeur de la publication : Robert Rochefort

Rédacteur en chef: Yvon Rendu

Relations publiques: Brigitte Ezvan Tél.: 01 40 77 85 01 relat-presse@credoc.fr

Diffusion par abonnement uniquement 30,49 euros par an Environ 10 numéros

142, rue du Chevaleret, 75013 Paris

Commission paritaire n° 2193 AD/PC/DC

www.credoc.fr

Les disparités entre collèges sont beaucoup plus intenses à Paris (Groupe 1)								
	Secteurs favorisés		Secteurs de classes moyennes			Secteurs populaires		
Disparité pour	Gpe 1	Gpe 2	Gpe 3	Gpe 4	Gpe 5	Gpe 6	Gpe 7	
le taux d'élèves de milieux favorisés	56	38	52	15	20	8	12	
le taux d'élèves de milieux défavorisés	26	23	43	13	23	14	28	
le % d'enseignants de moins de 26 ans	10	8	13	6	9	9	18	
le % d'enseignants de 50 ans et plus	30	22	38	13	18	10	18	
le % d'enseignants contractuels et maîtres auxiliaires	13	9	27	8	10	7	19	

Source : Traitement CRÉDOC à partir de : SITADEL (DREIF) ; DGI ; INSEE / RGP 90 et 99 ; IAURIF / MOS ; Base Centrale de Pilotage et Base Elèves Académique (rectorats franciliens).

Exemple de lecture : dans les communes du groupe 1, l'écart entre établissements extrêmes en ce qui concerne les élèves de milieux favorisés est de 56%. Sur ce critère, les arrondissements parisiens (groupes 1 et 3) se distinguent très fortement des autres communes.

Méthode: Les indicateurs de disparité rendent compte des écarts existant entre collèges publics d'une même commune. Pour créer ces indicateurs, on compare dans chaque commune l'établissement où la proportion étudiée est la plus forte et celui où elle est la plus faible; la différence entre ces deux proportions fournit la valeur de l'indicateur de disparité. Par exemple, si dans une commune, les deux collèges extrêmes ont respectivement 50% et 10% d'élèves de milieux favorisés, la valeur de l'indicateur sera de 40%. Plus l'indicateur est élevé, plus la différenciation intra communale entre établissements est accusée.